

Ontario. L'objectif des programmes de protection de la faune en Ontario est d'une part de permettre aux résidents de la province de profiter au maximum des avantages associés aux ressources fauniques, soit par la chasse soit par l'observation des animaux dans leur cadre naturel, et d'autre part de réaliser des recettes.

Les deux plus grands facteurs limitatifs du nombre de chevreuils sont la détérioration de leur habitat et une suite d'hivers rigoureux. L'habitat s'est détérioré par l'interruption prolongée de l'exploitation forestière et l'élimination des grands incendies au cours des récentes décennies, de sorte que la végétation dont se nourrit le chevreuil pendant l'hiver devient trop haute et ne lui permet plus de s'alimenter. Bon nombre d'hivers, y compris les quatre derniers, ont été trop rigoureux et de nombreux chevreuils n'ont pas pu survivre jusqu'à l'été suivant ou élever leurs petits. Un des aspects importants du programme de conservation est l'amélioration et l'élargissement des lieux d'hivernage existants. Quant à l'original, on s'applique à augmenter sa production, à dresser des inventaires des prises et à évaluer les conséquences des diverses formes d'exploitation forestière sur son habitat. En fin de compte, l'aménagement forestier et la protection de l'habitat de l'original seront intégrés de façon à maximiser la production de bois et d'originaux.

Les programmes de conservation de la faune dans les zones de hautes terres portent sur les populations de petits animaux et comprennent l'aménagement de l'habitat sur des terres privées grâce à des programmes de vulgarisation et par voie d'entente, ainsi que sur des terres de la Couronne. Le baguage du gibier d'eau joue un rôle important dans l'élaboration d'un programme d'aménagement rationnel de cette ressource internationale. Le repeuplement des régions du sud de l'Ontario en bernache canadienne constitue un aspect spécialisé du programme de la province relatif aux oiseaux migrateurs.

Les zones de protection de la faune qui ont été créées permettent d'étudier la nature et de chasser dans le sud de l'Ontario, où presque toutes les terres appartiennent à des particuliers; elles permettent également de conserver des marais précieux.

Les populations de castors font l'objet d'une attention particulière à cause du revenu qu'elles représentent pour quelque 10.000 trappeurs et des conséquences de leurs activités sur l'environnement. On a recueilli et analysé quelque 7.000 spécimens de castor ces trois dernières années et relevé par avion des centaines de sentiers de piégeage afin de localiser les colonies. Des chiffres sommaires sur les animaux à fourrure capturés par chaque trappeur sont maintenant produits tous les mois grâce à un programme informatique. L'utilisation accrue des données de l'ordinateur permettra d'élaborer des renseignements à jour sur les mouvements des populations, l'état de l'habitat et le traitement des peaux, renseignements qui seront utilisés dans la gestion de cette ressource. Les captures de castor, de martre et de pécan sont contrôlées par contingentement. Sur les terres de la Couronne, quelque 2.300 sentiers de piégeage enregistrés permettent aux trappeurs de métier, avec le concours de spécialistes du ministère des Ressources naturelles, de contribuer à la protection de la faune d'une manière assez semblable à l'élevage des animaux. Un nombre croissant de trappeurs améliorent l'habitat, par exemple en plantant des trembles pour les castors, et nourrissent la martre, le pécan et d'autres animaux sauvages dans leurs secteurs.

En 1971-72, les fourrures ont rapporté aux trappeurs aux environs de 4 millions de dollars. Des enquêtes récentes ont révélé que bon nombre d'entre eux, particulièrement dans le nord de l'Ontario, utilisent également la viande de certains animaux à fourrure pour compléter les provisions alimentaires de leur famille.

Le personnel du ministère des Ressources naturelles, en collaboration avec l'Association des trappeurs de l'Ontario, tient chaque année plus d'une centaine de réunions de trappeurs où il est question de techniques nouvelles et humaines de piégeage; on y démontre également comment préparer les pelleteries et on enseigne la biologie animale et les méthodes de conservation. Le ministère encourage aussi l'utilisation du piège conibear grâce à un échange de pièges à castor afin de disposer des renseignements biologiques nécessaires pour assurer la protection maximale de cet animal à fourrure. Les trois quarts environ des fourrures produites sont vendues par l'établissement de vente aux enchères de l'Association des trappeurs de l'Ontario, à North Bay.

Manitoba. Le ministère des Mines, des Ressources et de l'Environnement du Manitoba est chargé de la protection et de la conservation de la faune dans la province. Les pouvoirs qui lui ont été conférés par la législation provinciale sur la faune et sur la lutte contre les prédateurs portent sur la protection et la conservation de 25 mammifères, 160 oiseaux et deux reptiles existant dans la province. La Loi fédérale sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs